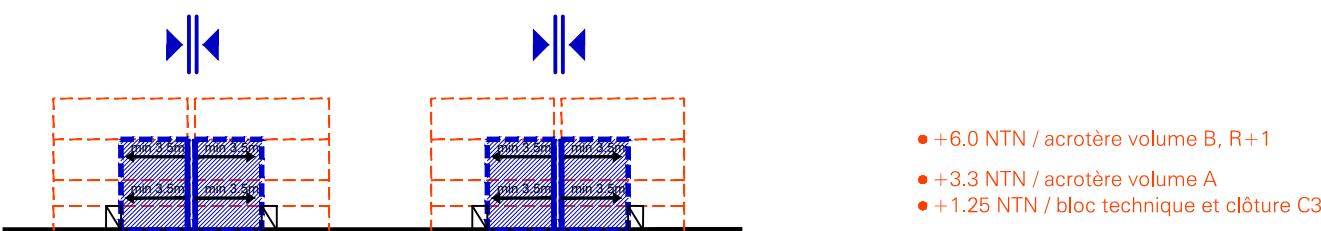




\* Les surfaces imperméabilisées en amont des constructions doivent être inclinées vers l'espace public

#### Principes en façade sur rue (sud)



Plan de situation

La fiche d'ilot est annexée au CPAUPE et vient en complément de ce document. Elle vise à préciser les intentions programmatiques, urbaines, architecturales, paysagères et environnementales. La fiche d'ilot doit garantir une parfaite cohérence avec les prescriptions décrites dans le CPAUPE sur les différents items.

Une harmonie entre votre projet de maison individuelle et les autres projets de maisons avoisinantes déjà validés, ou en études, est demandée. Les projets les plus avancés sont référents par leurs implantations, leurs volumétries, leurs couleurs, leurs matériaux. L'architecte coordinateur en charge des visas connaît l'ensemble des projets déjà validés et se réserve le droit de faire modifier votre projet.

#### Légende

##### Construction:

- zone d'implantation de la construction  
surface d'emprise constructible admissible : cf plan de vente
- toiture en pente obligatoire sur le volume B (Cf CPAUPE): sens du faîteage
- alignement obligatoire des façades
- construction obligatoire en limite séparative (volume B of CPAUPE)
- zone d'implantation possible de la piscine hors zone bleue

- muret technique emplacement indicatif (cf. CPAUPE, à la charge de l'aménageur)
- emplacement collecte des déchets position indicative (cf. CPAUPE, à la charge de l'acquéreur)
- X,XX niveling projeté
- RDC xxx niveau de référence du rez-de-chaussée

##### clôture:

- clôture type C1 haie+grillage h:1,2m (cf. CPAUPE, à la charge de l'acquéreur)
- clôture type C1 haie+grillage h:1,2m ou h:1,6m avec paravue Branche bruyère naturel (cf. CPAUPE, à la charge de l'acquéreur)
- clôture type C1 grillage en retrait de 70cm, h:1,2m +haie (cf. CPAUPE, à la charge de l'aménageur)
- clôture type C3 serrurerie h:1,25 m (cf. CPAUPE, à la charge de l'acquéreur)

##### Stationnement:

- place à l'extérieur
- 3eme place possible si intégrée au bâti

##### Plantation:

- arbre fruitier obligatoire sur l'espace jardin avant (cf. CPAUPE position indicative)
- essence régionale obligatoire sur l'espace jardin arrière (cf. CPAUPE position indicative)

#### échelle

1/500 en A3

#### page

1 / 1

Font de Mauguio

phase

fichier info  
MGO\_URB\_FDL\_T3-4\_lots\_a\_batir-Ind  
B.dwg

code affaire

MGO

émetteur

R\_A

date

07/08/25

numéro - indice

B

annotations

Création du document  
Modification de numérotation  
Modification clôtures

date 04/04/24  
date 11/02/25  
date 04/03/25  
date

**Fiche îlot 21b**  
principe d'aménagement